VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 4 octobre 2021 à 19 h 40 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Patrick Mathieu et David Veilleux.

Sont également présentes :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, trésorière et directrice générale adjointe, et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière.

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 40

MOT DE BIENVENUE

GREFFE

R-2021-10-7174 : Adoption de l'ordre du jour

GREFFE

1. Ordre du jour ;

2. Adoption des procès-verbaux de septembre 2021 ;

3. Adoption du Règlement nº 2021-455 décrétant une dépense et un emprunt d'un million pour des travaux de réfection de conduite d'eau potable sous la rivière Chaudière ;

4. Nomination d'un maire suppléant ;

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

5. Demande au *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour 2022-2023 ;*

6. Autorisation pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique par le Comité d'aide Beauceville ;

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7. Approbation de changement nº 32 – Construction du nouvel aréna ;

8. Rabais pour les employés de la ville au restaurant de l'aréna ;

TRAVAUX PUBLICS

9. Achat d'un pick-up Chevrolet 2500HD 2022 neuf ;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

10. Octroi d'un contrat à l'entreprise R. J. Dutil & frère inc. pour la construction de la 59e Avenue dans le parc industriel ;

TRÉSORERIE ET FINANCES

11. Approbation du bordereau des allocations de dépenses ;

12. Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales ;

13. Approbation de changement avec la firme CAUCA relativement à la COVID ;

14. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 664 000 $ qui sera réalisé le 28 octobre 2021 ;

15. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB) ;

~~**URBANISME**~~

~~16. Dérogation mineure - 511, de la route 108, lot 4 060 036 ;~~ (reporté)

~~17. Dérogation mineure - 225, 120e Rue, lot 4 573 250 & 4 573 251 ;~~ (reporté)

~~18. Dérogation mineure - 196, 84e Rue, lot 4 060 871 ;~~ (reporté)

~~19. Dérogation mineure - 934, rang Saint-Charles, lot 5 139 019 ;~~ (reporté)

~~20. Adoption du second projet de Règlement 2021-447 ;~~ (reporté)

~~21. Adoption du second projet de Règlement 2021-448 ;~~ (reporté)

~~22. Adoption du second projet de Règlement 2021-449 ;~~ (reporté)

~~23. Adoption du second projet de Règlement 2021-450 ;~~ (reporté)

~~24. Adoption du second projet de Règlement 2021-451 ;~~ (reporté)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25. Période de questions ;

26. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé à l'exception des points d'urbanisme qui sont reportés à une séance ultérieure.

R-2021-10-7175 : Adoption des procès-verbaux de septembre 2021

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE les procès-verbaux du 13, 20 et 30 septembre soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-10-7176 : Adoption du Règlement nº 2021-455 décrétant une dépense et un emprunt d'un million de dollars pour des travaux de réfection de conduite d'eau potable sous la rivière Chaudière

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement 2021-455 a été déposé à la séance extraordinaire du 30 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu copie de ce règlement et en ont pris connaissance ;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le Règlement d'emprunt 2021-455 soit adopté.

R-2021-10-7177 : Nomination d'un maire supplément

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil désigne parmi ses membres un maire suppléant ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE madame Marie-Andrée Giroux soit nommée mairesse suppléante jusqu'à la nomination d'un autre conseiller à ce poste.

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

R-2021-10-7178 : Demande au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour 2022-2023

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Beauceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Beauceville prévoit la formation de cinq nouveaux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmette cette demande à la MRC Robert-Cliche ;

QUE M. Daniel Fortin, directeur du service incendie, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette demande.

R-2021-10-7179 : Autorisation pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique par le Comité d'aide Beauceville

CONSIDÉRANT que le règlement nº 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier ».

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le Comité d'aide Beauceville (C.A.B) soit autorisé à tenir une collecte de fonds sur la voie publique de type « barrage routier » sur le boulevard Renault, direction Nord et Sud, face au pont et sur le pont à la jonction du boulevard, le 26 novembre 2021 entre 11 h 30 et 16 h 30.

R-2021-10-7180 : Approbation de changement nº 32 – Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement nº 32 par Honco Bâtiment d'Acier pour la modification de la hauteur de 10 poteaux et l'ajout de protecteurs jaunes, le tout augmentant la facture de 7 865 $ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement nº 32 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

QUE le montant soit crédité à même le règlement d'emprunt nº 2018-398.

R-2021-10-7181 : Rabais pour les employés de la ville au restaurant de l'aréna ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite promouvoir l'utilisation du restaurant de l'aréna à l'interne ;

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE les employés de la ville de Beauceville bénéficient en tout temps d'un rabais de 25 % sur la nourriture et les boissons non alcoolisées vendues au restaurant Zone Sogetel de l'aréna EJM/René Bernard ;

QUE les employés de l'aréna EJM/René Bernard bénéficient d'un rabais total de 50 % sur la nourriture et de 25 % sur les boissons non alcoolisées vendues au restaurant Zone Sogetel de l'aréna.

R-2021-10-7182 : Achat d'un pick-up Chevrolet 2500HD 2022 neuf

CONSIDÉRANT que plusieurs véhicules de la Ville doivent être remplacés ;

CONSIDÉRANT que le budget permet l'achat d'un camion pick-up, car le prix d'achat du camion 10 roues a été moins important que prévu (28 000 $ d'écart), que l'achat du Mitsubishi a également été moins élevé que prévu (3 500 $ d'écart) et qu'un budget de 25 000 $ a été prévu pour le remplacement de la flotte de véhicules ;

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, a effectué cinq demandes de prix à des commerçants locaux et qu'il a reçu les réponses suivantes :

B Dupont auto, Lac-Etchemin : 52 248 $ + tx ;
Cliche Auto Ford, Vallée-Jonction : Aucun véhicule disponible avant 10 mois ;
St-Georges Chevrolet : 65 458 $ + tx ;
Beauce Auto, Beauceville : 64 329 $ + tx ;
Fecteau Ford : Aucun prix soumis.

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics recommande de contracter avec B Dupont auto inc. puisqu'il présente le prix le plus avantageux pour un véhicule disponible immédiatement ;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville procède à l'achat d'un pick-up Chevrolet 2500HD 2022 neuf auprès de B Dupont auto inc. ;

QUE monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics soit autorisé à signer, pour le compte de la Ville de Beauceville, le contrat relatif à l'achat du pick-up ;

QUE monsieur Stéphane Poulin soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente ;

QUE le pick-up soit payé à même le fonds de roulement en prélevant l'argent des postes budgétaires énoncés ci-haut et sera remboursé sur une période de 10 ans.

R-2021-10-7183 : Octroi d'un contrat à l'entreprise R. J. Dutil & frères inc. pour la construction de la 59e Avenue dans le parc industriel

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affiché l'*appel d'offres numéro 211-05538-00 prolongement de la 59e Avenue dans le parc industriel* sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les cinq soumissions suivantes le 16 septembre dernier :

Les excavations de la Chaudière inc. : 386 868, 46 $ taxes incluses ;
Excavations Yannick Latulippe inc. : 445 641,95 $ taxes incluses ;
Les constructions de l'amiante inc. : 471 670, 97 $ taxes incluses ;
RJ Dutil & frères inc. : 322 844,64 $ taxes incluses ;
Giroux & Lessard Ltée : 510 358, 43 $ taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'est engagée à confier le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise R. J. Dutil & frères inc. à la condition que le *Règlement nº 2021-452 décrétant une dépense et un emprunt de 350 650 $ pour la réalisation de travaux de prolongation des services municipaux dans le parc industriel de Beauceville* soit autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

QUE monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, et monsieur le maire François Veilleux, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Beauceville, le contrat relatif au prolongement de la 59e Avenue dans le parc industriel ;

QUE monsieur Stéphane Poulin soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

TRÉSORERIE ET FINANCES

R-2021-10-7184 : Approbation du bordereau des allocations de dépenses

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le bordereau des comptes daté du 1er octobre 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

DÉPÔT PAR LA TRÉSORIÈRE DES ÉTATS SEMESTRIELS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Mélanie Quirion dépose les états semestriels et en fait un résumé.

Madame la conseillère madame Marie-Andrée Giroux se retire considérant son emploi chez CAUCA.

R-2021-10-7185 : Approbation de changement avec la firme CAUCA relativement à la COVID-19

CONSIDÉRANT QUE la firme CAUCA a engagé plus de frais en raison de la pandémie de COVID-19 et a présenté une facture de 2 170,27 (taxes incluses) à cet effet à la Ville de Beauceville ;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville autorise le paiement de cette facture ;

QUE le montant soit payé à même le budget d'opération plus précisément avec l'enveloppe reçue du gouvernement pour le support financier relativement à la COVID-19.

Madame la conseillère madame Marie-Andrée Giroux revient.

R-2021-10-7186 : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 664 000 $ qui sera réalisé le 28 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 664 000 $ qui sera réalisé le 28 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
2003 -103	116 000 $
2009 -226	48 800 $
2013 -288	215 200 $
2015 -329	96 200 $
2015 -331	368 508 $
2016 -338	395 292 $
2009 -226	18 000 $
2014 -312	59 000 $
2015 -320	49 000 $
2018 -390	26 000 $
2018 -398	600 000 $
2018 -398	650 000 $
2018 -398	500 000 $
2020 -428	22 000 $
2020 -429	500 000 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D -7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2013 -288, 2015 -329, 2015 -331, 2016 -338, 2009 -226, 2014 -312, 2015 -320, 2018 -390, 2018 -398, 2020 -428 et 2020 -429, la Ville de

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

Beauceville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 octobre 2021 ;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année ;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D -7) ;

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   BANQUE NATIONALE DU CANADA
   SUCCURSALE 02831
   630 -B, BOUL. RENAULT
   BEAUCEVILLE, QC
   G5X 1M6

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2013 288, 2015 329, 2015 331, 2016 338, 2009 226, 2014 312, 2015 320, 2018 390, 2018 398, 2020 428 et 2020 429 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 (suite)

R-2021-10-7187 : Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville soit autorisée à effectuer un transfert de fonds au montant de 21 261,23 $ à la Corporation de développement industriel.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Les élus répondent à diverses questions de la part des journalistes.

R-2021-10-7188 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Et résolu à l'unanimité.

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière